

Le Petit Laisyllais



Bulletin municipal n°63 juillet 2026

Sommaire

	Pages
Le mot de Madame la Maire	3
Présentation du conseil municipal	4-5
Le budget communal	6
Jeunesse Loisytaise	7-8
Recensement militaire	7
Carte Avantages Jeunes	8
Pass culture pour les jeunes scolarisés de 15 à 18 ans	8
La vie de notre village	9-18
Cérémonie du 8 mai 2025	9-10
Nos entreprises	11
Bibliothèque&ludothèque communale	12
Atelier numérique à Loisy	13
Amicale Loisytaise	14-15
APE	16
Le Club Loisytais	17
Le foyer rural	18
Rappel calendrier des manifestations	18
Informations diverses	19-23
Alerte sécheresse & feu de forêt et végétation	19
Frelon asiatique	20
Entretien des terrains	21
Animaux domestiques	22
Nuisances sonores	23
Services municipaux	24
Les services de proximité	25-27
Numéros utiles	28

Mot du Maire

Chères Loisytaises et chers Loisytais,

Le mois de mars a marqué une nouvelle étape pour notre commune et je tiens, avant toute chose, à vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée. Cette confiance nous engage et nous honore. Avec l'ensemble du conseil municipal, nous avons à cœur de travailler dans un esprit de proximité, d'écoute et de dialogue, afin de faire avancer les projets qui répondent à vos besoins et vos attentes.

Vous découvrirez, dans les pages qui suivent, les membres de votre nouvelle équipe municipale ainsi que les commissions dans lesquelles chacun des élus s'investit.

Depuis notre élection, j'ai également eu l'honneur d'être élue présidente du SIVOS Loisy / Huilly-sur-Seille, afin de poursuivre le travail mené en faveur de nos écoles et de nos enfants, ainsi que vice-présidente de la Communauté de communes Terres de Bresse, en charge des ressources humaines, de la communication et de France Services. Ces responsabilités me permettront, je l'espère, de porter encore davantage la voix de Loisy et de défendre les intérêts de notre commune à l'échelle intercommunale.

La rentrée sera marquée par le lancement d'un projet qui nous tient particulièrement à cœur : la création d'une épicerie participative dans les mêmes locaux que l'agence postale communale.

Face à la disparition progressive des commerces de proximité dans nos villages, ce projet représente une belle opportunité de recréer un lieu de vie, de rencontres et de services. Une épicerie participative est avant tout une aventure humaine : chacun peut y apporter sa pierre, en donnant un peu de son temps, pour faire vivre un commerce associatif au bénéfice de tous. Ce modèle a déjà fait ses preuves dans de nombreuses communes rurales et contribue à renforcer les liens entre les habitants tout en favorisant les produits locaux et les circuits courts.

La commune est à l'origine de cette initiative, mais sa réussite dépendra avant tout de l'implication de toutes celles et ceux qui souhaiteront s'y investir. Nous aurons la chance d'être accompagnés par l'association "Bouge ton Coq", qui soutient les communes rurales dans la création d'épiceries participatives en mobilisant les habitants, en partageant son expérience et en aidant à structurer le projet.

Dans les prochains mois, un questionnaire vous sera distribué afin de recueillir vos attentes et vos envies. Il sera suivi d'une réunion publique au cours de laquelle nous vous présenterons le projet plus en détail. J'espère sincèrement que vous serez nombreux à participer à cette démarche collective, car cette épicerie ne pourra voir le jour qu'avec l'engagement de bénévoles motivés.

Je vous souhaite, à toutes et tous, un bel été.

L'équipe municipale



Mariana DA SILVA

Maire

Membre de droit de toutes les
commissions municipales
Membre de droit du CCAS



Sébastien MASOYER

Premier adjoint

Commissions Bâtiments communaux,
Aménagement des chemins pédestres
et loisirs



APULCETTI Marine

Deuxième adjointe

Commissions Budget, Communication,
Création d'une épicerie participative



PAUTET Daniel

Troisième adjoint

Commissions Voirie bois dessertes,
Cérémonies et événements, Création
d'une épicerie participative
Membre du CCAS



PELTIER Éric

Conseiller municipal

Commissions Bâtiments
communaux, Aménagement des
chemins pédestres et loisirs,
Création d'une épicerie
participative



CORDUANT Amélie

Conseillère municipale

Commissions Aménagement des
chemins pédestres et loisirs,
Création d'une épicerie
participative



NAVETEUR Hélène

Conseillère municipale

Commissions Communication,
Conseil jeunes, Création d'une
épicerie participative
Membre du CCAS



DESGRANGES Stéphanie

Conseillère municipale

Commissions Budget, Création d'une
épicerie participative



DESMARIS Alexandre

Conseiller municipal
Commissions Bâtiments
communaux, Voirie bois
dessertes, Aménagement des
chemins pédestres et loisirs,
Conseil jeunes, Création d'une
épicerie participative
Membre du CCAS



CHEVENET Raphaël

Conseiller municipal
Commissions Bâtiments
communaux, Voirie bois
dessertes, Aménagement des
chemins pédestres et loisirs,
Conseil jeunes, Cérémonies et
événements, Création d'une
épicerie participative
Membre du CCAS



CHOSSAT Dorian

Conseiller municipal
Commissions Bâtiments communaux,
Aménagement des chemins
pédestres et loisirs, Cérémonies et
événements



LOISY Jessica

Conseillère municipale
Commissions Aménagement des
chemins pédestres et loisirs,
Communication, Cérémonies et
événements
Membre du CCAS



FLATOT Céline

Conseillère municipale
Commissions Bâtiments communaux,
Budget, Communication,



RAVAT Nicolas

Conseiller municipal
Commission Bâtiments communaux,
Voirie bois dessertes, Budget



GAUTHIER Emmanuel

Conseiller municipal
Commission Bâtiments communaux

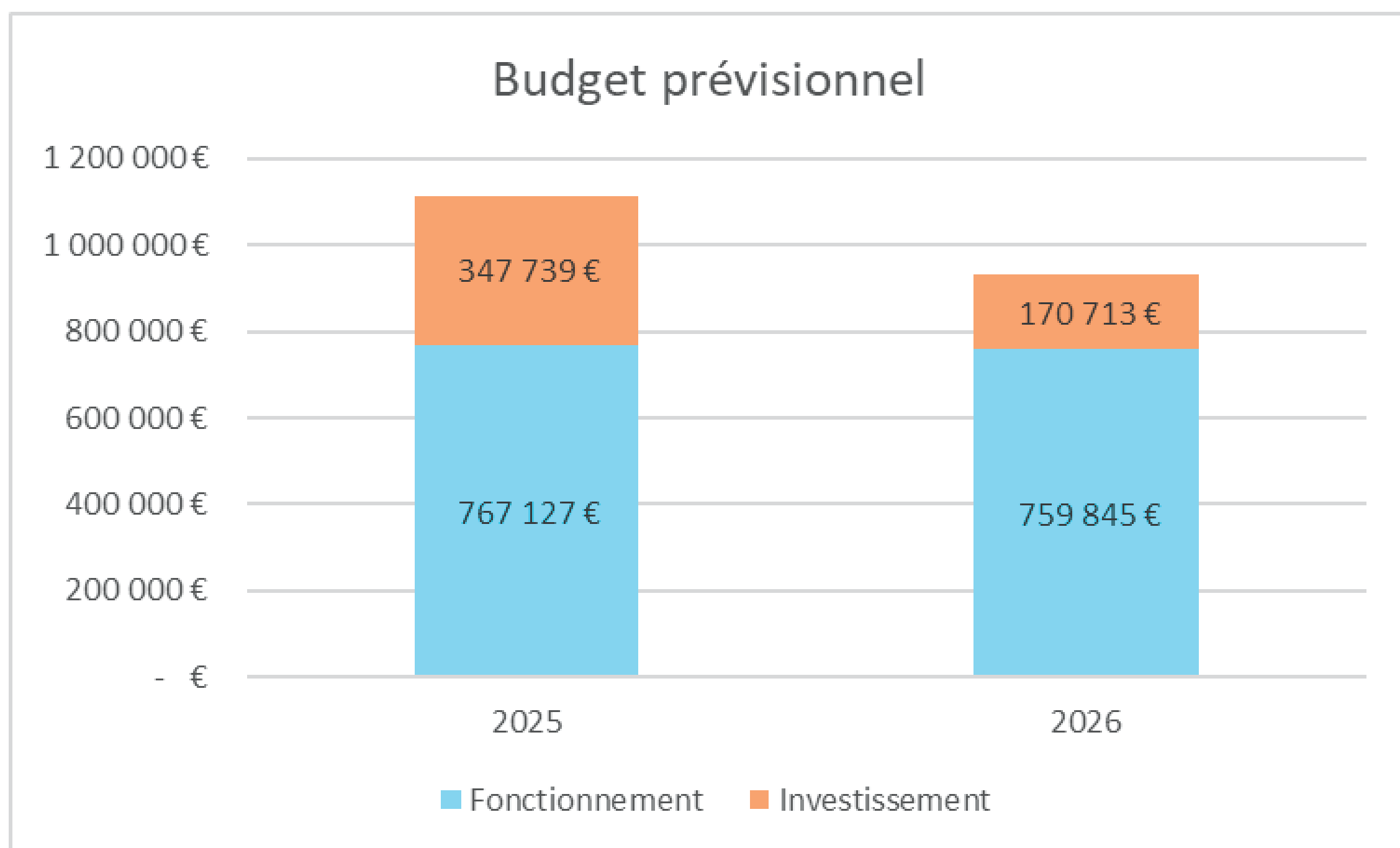
Budget

A nouveau cette année, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux (la part communale de la taxe foncière restera donc inchangée en 2026).

Le budget prévisionnel 2026 a été voté lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril (vote décalé en raison des élections).

C'est un budget en baisse par rapport à celui de l'an dernier, il s'élève à 930 557 € dont 759 844,84 € en section fonctionnement (équilibré en recettes et en dépenses) et 170 712, 87 € en section investissement (équilibré en recettes et en dépenses).

Pour rappel le budget 2025 s'élevait à 1 114 866 € (soit une baisse d'environ 16%). Ce budget en baisse traduit la prudence du Conseil Municipal en cette période d'incertitudes croissantes sur les dotations en provenance de l'Etat.



En 2026 il n'y a pas de gros projet d'investissement (contrairement à 2025, année de rénovation de la cantine et des travaux de voirie au bourg) cependant nous poursuivons l'indispensable entretien des bâtiments communaux. Ainsi en 2026, parmi les travaux déjà effectués on peut notamment citer :

- Le renforcement du préau de l'école (situé dans la cour des CM),
- La rénovation du logement au-dessus de l'école maternelle afin de le remettre en location,
- La rénovation du vestiaire de l'école maternelle
- Des travaux de voirie (finalisation de la sécurisation des piétons au bourg).

A noter également qu'en 2026, Loisy n'a plus de budget annexe consacré à l'assainissement collectif, puisque cette compétence a été transférée à la communauté de communes.

A ce jour la situation financière de la commune est saine : L'exercice 2025 s'est clôturé par un résultat positif de 144 240 € et l'endettement par habitant est maîtrisé : 505 € par habitant en 2025 pour une moyenne nationale à 554 € dans la strate de référence. L'équipe municipale est pleinement mobilisée afin de poursuivre la bonne gestion financière de la commune.

A partir de vos 16 ans, vous devez vous faire recenser.

Vous avez 3 mois après votre 16ème anniversaire pour faire les démarches auprès du secrétariat de la mairie, mais il est toujours possible de régulariser votre situation après cette date.

Pourquoi faire le recensement ?

Il est obligatoire, et vous sera demandé pour vous inscrire à un examen (bac, BEP, etc.), à un concours administratif et même pour passer votre permis de conduire.

Il permet d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre majorité mais également d'être convoqué pour une journée obligatoire : la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC), c'est quoi ?

La JDC se déroule durant 7 heures.

Vous recevez un enseignement sur le civisme, à partir de la charte des droits et devoirs du citoyen français, ainsi que des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement.

Vous passez des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Vous participerez aux événements suivants :

- Cérémonie des couleurs (cérémonie au cours de laquelle le drapeau national est hissé en haut d'un mât), Marseillaise et lecture de la charte des droits et des devoirs du citoyen
- Tir sportif laser
- Tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française et démarches administratives
- Jeu de rôle STRAT&J
- Repas en ration militaire
- Forum des métiers et port d'un casque de réalité virtuelle (immersion dans les séances d'entraînement et les opérations militaires)
- Au revoir républicain : moment solennel de clôture au cours duquel le Bleuet de France vous est remis.

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le site : <https://www.defense.gouv.fr/>



La commune est « point de vente » de la carte avantages jeunes.

Au prix de 8 euros, elle offre aux jeunes de 0 à 30 ans de nombreuses réductions pour les loisirs, la culture, mais également le shopping !

La carte permet de bénéficier d'un bon de réduction immédiat de 6 euros en librairie, en plus d'une réduction tout le reste de l'année. Elle est valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

Chaque année, le CCAS offre la carte aux jeunes loisytais entrant en 6ème, ainsi qu'à ceux qui ont obtenu le brevet des collèges, le CAP ou le BAC. N'hésitez pas à vous faire connaître (renseignements en mairie).

Pass culture pour les jeunes scolarisés de 17 à 18 ans



Créé à l'initiative du ministère de la Culture, cet outil numérique gratuit vise à faciliter l'accès aux sorties et biens culturels pour les jeunes.

Matérialisé sous la forme d'une application mobile, le Pass permet de connaître et d'accéder à l'offre culturelle autour de soi en quelques clics.

Pour les jeunes scolarisés, l'application sera créditée de :

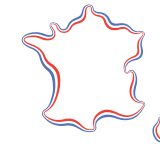
- 50 euros à leurs 17 ans
- 150 euros à leurs 18 ans.

Cette somme pourra être dépensée dans de nombreuses offres disponibles et réservables directement sur l'application (concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Pour plus de détails n'hésitez pas à consulter leur site internet : <https://pass.culture.fr/>

La vie de notre village

Cérémonie du 8 mai 2026



L'hommage rendu aux soldats et victimes, morts pour la France s'est déroulé avec les nouveaux élus de notre commune ce 8 Mai 2026.

Vous étiez nombreux à vous déplacer, anciens, adultes accompagnés de leurs enfants pour transmettre cette tradition .

Le point de rassemblement était à la salle des fêtes de Loisy.

Accompagnés de l'harmonie de Branges, des sapeurs pompiers, Mme la Maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux, d'anciens combattants, représentants d'associations, le cortège s'est rendu au monument aux morts sur la place du village.

Ont suivi la lecture du discours du Ministre des armées et de la Secrétaire d'état aux anciens combattants, l'énumération des noms de soldats tombés lors des différentes guerres, le dépôt de gerbe puis une minute de silence. La cérémonie s'est clôturée par la sonnerie aux morts, notre hymne national la Marseillaise ainsi que le chant des Marais, donnant toute sa résonance à ce moment solennel.

A la suite de ce moment de recueillement, la population a rejoint le préau de la salle des fêtes pour un moment de convivialité, où une collation et un verre de l'amitié ont été partagés, profitant du soleil qui nous était offert ce jour-là.

La municipalité remercie la population pour sa présence.





Redonner vie au drapeau communal

Après avoir retrouvé le drapeau de Loisy, symbole de notre histoire locale, la municipalité souhaite lui redonner toute sa place lors des cérémonies de commémoration et de mémoire organisées dans notre village.

Pour mener à bien ce projet, la commune peut compter sur l'accompagnement de Jean-François GOUJON, membre du Souvenir Français et de Mémoire, Honneurs, Anciens Combattants, qui met bénévolement son expérience et ses connaissances au service de cette initiative.

La commune recherche une ou plusieurs personnes volontaires, âgées d'au moins 17 ans, souhaitant devenir porte-drapeau.

Aucune expérience n'est requise. Une formation gratuite d'environ une heure, animée par Jean-François GOUJON, permettra de découvrir les bases du protocole, les gestes à adopter et le rôle du porte-drapeau.

Être porte-drapeau, c'est représenter la commune lors des cérémonies officielles et honorer la mémoire de celles et ceux qui nous ont précédés.

Que vous soyez lycéen, étudiant, actif ou retraité, si vous souhaitez participer à cette belle démarche citoyenne, n'hésitez pas à contacter la mairie de Loisy.

Nos entreprises

Entrepreneurs du village : faites-vous connaître !

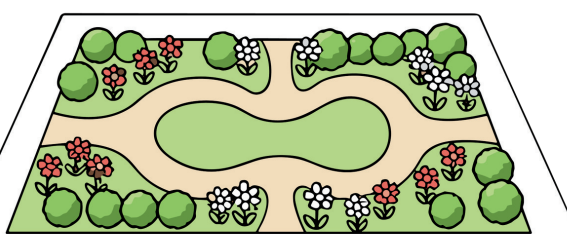
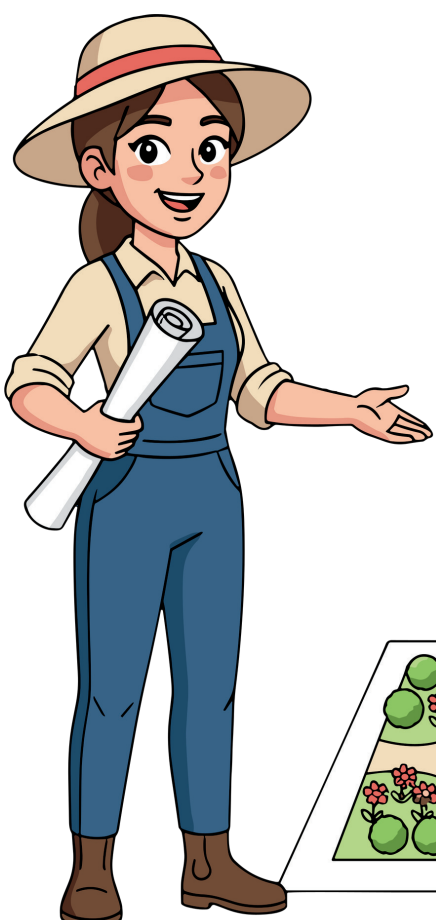
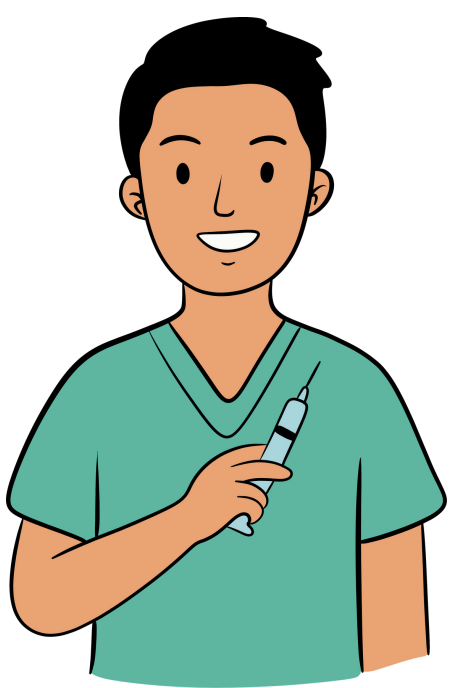
La mairie souhaite recenser l'ensemble des entrepreneurs de notre commune – qu'il s'agisse d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs, de professions libérales, de micro-entrepreneurs ou de toute autre activité indépendante.

Ce recensement a deux objectifs essentiels :

- Créer ou mettre à jour la fiche de votre entreprise dans l'application de la commune, afin de mieux vous faire connaître des habitants.
- Permettre à la mairie de vous informer lorsqu'un projet, une réunion ou une initiative locale vous concerne.

Si vous exercez une activité économique sur la commune, nous vous invitons à envoyer un email à la mairie afin de vous inscrire dans cet annuaire local, en précisant vos nom et prénom, votre adresse, le détail de votre activité, votre numéro SIRET, votre adresse email et votre numéro de téléphone.

Contact mairie : mairie@commune-loisy.fr ou par téléphone au 03 85 40 13 54





La bibliothèque-ludothèque est heureuse et fière d'avoir enregistré le 15 juin son centième adhérent ! Elle accueille donc désormais à la Salle Clairejoie de Loisy, une vingtaine de lecteurs de Huilly sur Seille et 80 habitants de Loisy.

Le prêt hebdomadaire se fait lors de la permanence du jeudi entre 16h et 18h30, mais aussi le lundi après midi pendant les jeux du Club Loisytais et le mercredi à l'occasion des séances de l'atelier créatif.



Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer à ces diverses occasions et qui souhaiteraient bénéficier d'un portage, ont la possibilité de s'adresser à nous par l'intermédiaire de notre boîte mail.

Depuis l'inventaire de l'été dernier, la bibliothèque s'est dotée de 150 nouveaux ouvrages grâce au budget alloué par la commune de Loisy, une subvention de la commune d'Huilly-sur-Seille et à vos nombreux dons pour lesquels nous vous adressons nos vifs remerciements.

Ces nouveautés sont surtout des romans adultes que nos lecteurs nous suggèrent d'acquérir, mais aussi quelques séries de romans fantastiques très prisés par les adolescents et qui, nous l'espérons, inciteront les jeunes collégiens des deux communes à continuer à fréquenter leur bibliothèque.



Nous accueillons également chaque mois tous les élèves du RPI avec leurs enseignants et organisons à cette occasion des animations diverses : lecture offerte, fabrication d'un livre par les élèves de la Maternelle, animation autour du livre pour les CP/CE, concours sur les villes du monde, parcours ludique à la découverte de Banksy pour la classe de CM.

Chaque mois, notre lettre d'information, BibliInfos, est publiée sur Intramuros et envoyée par courriel à tous les adhérents.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence hebdomadaire le jeudi de 16h30 à 18h30

Modalités : Adhésion et prêt gratuits

Contact : bibliotheque@commune-loisy.fr



CYCLE D'ATELIERS NUMÉRIQUES à LOISY



Vous souhaitez découvrir ou mieux maîtriser l'utilisation de votre ordinateur, tablette ou smartphone ?

Naviguer sur internet en toute sécurité, envoyer et recevoir des e-mails, ou encore réaliser vos démarches administratives en ligne ?

Ces ateliers sont faits pour vous ! ➡

	DATES : tous les jeudis du 8 octobre au 12 novembre
	HORAIRES : de 10h à 12h
	LIEU : Espace Gonnet – Salle du conseil municipal, 37 place des Halles, Loisy
	INSCRIPTIONS : Agence postale communale de Loisy
	TÉLÉPHONE : 03 85 27 04 37
	PLACES : places limitées

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

- | | | |
|----------|---|------------------------------|
| 1 | Atelier 1 :
Redécouvrir l'ordinateur
et son environnement. | Jeudi
8 octobre |
| 2 | Atelier 2 :
Naviguer sur internet et gérer
ses mails sereinement. | Jeudi
15 octobre |
| 3 | Atelier 3 :
Être à l'aise avec son smartphone
ou sa tablette. | Jeudi
22 octobre |
| 4 | Atelier 4 :
Réussir ses démarches en ligne
(Ameli, impôts, France Connect...). | Jeudi
29 octobre |
| 5 | Atelier 5 :
Bien conserver ses données
et ses photos, et protéger sa vie privée. | Jeudi
5 novembre |
| 6 | Atelier 6 :
Déjouer les menaces et
les arnaques sur internet. | Jeudi
12 novembre |



ATELIERS **GRATUITS** ET OUVERTS À TOUS !



Commune de Loisy

SAÔNE & LOIRE
DÉPARTEMENT



L'AMICALE LOISYTAISE

une association conviviale qui a pour but de faire vivre le village à travers la location de matériel et l'organisation de manifestations.

LA LOCATION

Pour vous permettre d'organiser tous vos événements (mariages, baptêmes, anniversaires, repas familiaux...), nous vous proposons à la location du matériel que vous pouvez retrouver en flashant le QR Code ci-contre ou sur l'application intramuros dans la rubrique « associations »



Nouveauté cette année
une roll pour maintenir
au chaud tous vos bons
petits plats

LES EVENEMENTS

**APRÈS LE SUCCÈS DE LA 1^{ÈRE} ÉDITION LE
CONCOURS DE PUZZLE EST DE RETOUR LE
25 OCTOBRE PROCHAIN.
RÉSERVEZ VOTRE DATE ET COMMENCEZ
L'ENTRAÎNEMENT !**

Bien d'autres événements sont à venir !

Pour toutes vos suggestions merci de compléter le
questionnaire en suivant le lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScXPZNqNdIOYGc6P9j-0NT6eEbpO5R4LbnT9FeoN2Cg0xXJ7g/viewform?usp=header>

ou en scannant le QR Code ci-dessous



Une année riche en événements pour l'APE de Loisy et Huilly-sur-Seille

Depuis le début de l'année, l'Association des Parents d'Élèves (APE) a poursuivi son engagement au profit des enfants des écoles de Loisy et Huilly-sur-Seille à travers plusieurs manifestations.

L'année a débuté en février avec notre traditionnel loto, qui a une nouvelle fois rencontré un beau succès. La salle affichait complet et les nombreux lots généreusement offerts par nos partenaires locaux ont ravi les participants.



Le 29 mars, nous avons eu le plaisir d'être accueillis par Aliette, propriétaire du Château de Molaise à Huilly-sur-Seille, pour notre chasse aux œufs de Pâques.

Dans un cadre exceptionnel, près d'une centaine d'enfants se sont lancés à la recherche des précieux œufs cachés dans le parc du château. Cette journée a également marqué l'organisation de notre premier marché de producteurs. Malgré une météo fraîche, le soleil était au rendez-vous et une dizaine d'exposants ont animé la cour du château.

Les visiteurs ont également pu venir récupérer les nombreuses tartes et rougails saucisses préparés et vendus au profit des enfants.



Pour clôturer l'année scolaire, les enfants ont eu la chance de participer aux ateliers proposés par les Circassiens de Roulotte en Chantier. Tout au long de la semaine, ils ont découvert les arts du cirque : trapèze, jonglage et acrobatie. Leur travail a abouti à un magnifique spectacle de fin d'année présenté le 19 juin. La traditionnelle kermesse qui a suivi a permis aux familles de profiter de nombreuses animations : pêche aux canards, maquillage, structure gonflable et autres activités festives. Malgré une chaleur particulièrement intense, petits et grands ont passé une très belle soirée.



L'année s'est terminée avec l'assemblée générale de l'association, organisée le 29 juin.

L'APE tient à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles pour leur investissement, ainsi que les parents qui contribuent activement à la réussite de ses manifestations. Grâce à leur engagement, ces moments de partage et de convivialité continuent d'exister au bénéfice des enfants.

Toute l'équipe de l'APE souhaite un très bel été à tous les enfants et à leurs familles.

Océane Pageault, présidente de l'APE.

Le Club Loisytais du lundi après-midi est un moment fort de la semaine, pour une vingtaine de fidèles et, de temps en temps, un invité, petit ou grand, qui vient s'asseoir pour quelques heures de détente aux tables de tarot, belote et autres jeux passionnants. Un goûter, apporté par l'un ou l'autre des participants ponctue agréablement la pause détente entre deux parties acharnées.

A l'activité « jeux » s'ajoute désormais une marche hebdomadaire pour une partie des adhérents du Club. Le vendredi matin à 8h30, devant l'église, départ d'une randonnée pédestre de 4 à 5 kms sur les chemins ombragés des pourtours de la commune. Tout le monde est le bienvenu !

Cette année, outre un pique-nique au Domaine des Druides à La Genête le 26 juin, précédé, ou pas, d'une petite marche au bord des étangs, est prévue pour le 17 juillet une mini-croisière sur la Saône entre Pont de Vaux et Mâcon avec repas à bord, sortie à laquelle 34 participants sont inscrits.

Oui, le Club Loisytais est actif et convivial et ses adhérents attendent avec impatience le lundi après-midi et le vendredi matin !

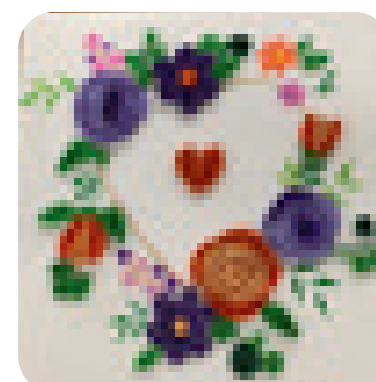
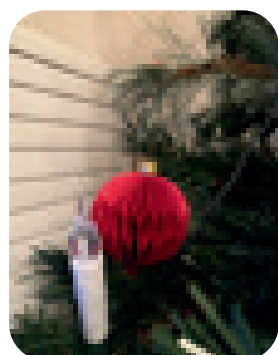
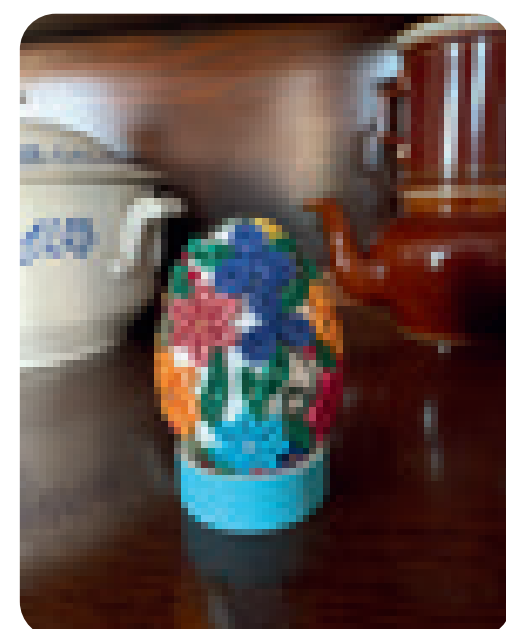
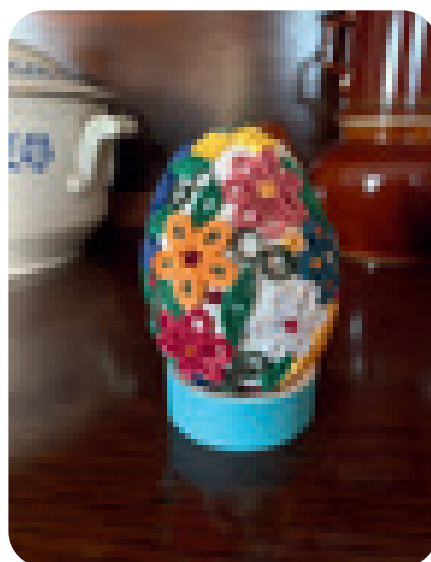
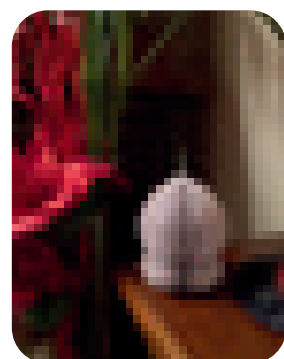
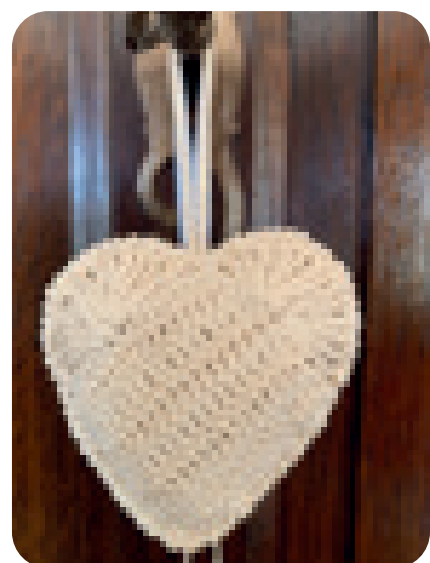


Le foyer rural : atelier créatif



Les personnes qui souhaitent rejoindre l'atelier créatif peuvent venir tous les mercredis après-midi de 14h00 à 17h00.

Voici quelques créations.



Rappel du calendrier des manifestations

Septembre :

5 : Pétanque des chasseurs

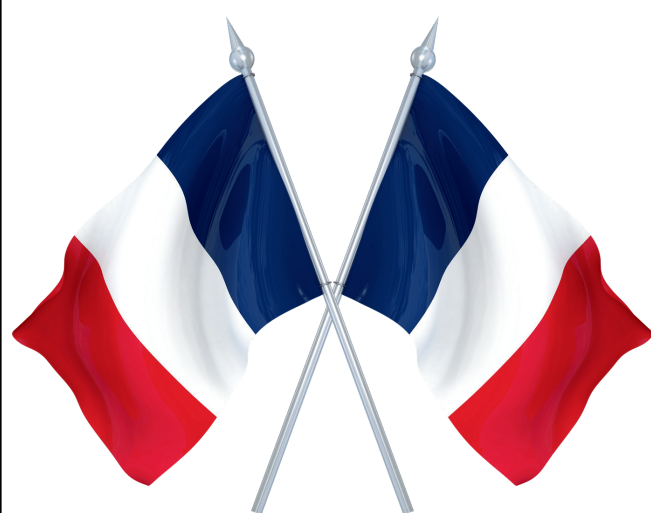
12 : Les anciens du CPI, Marche gourmande



Octobre :

4 : CCAS, repas des aînés

25 : Amicale Loisytaise, concours de puzzle



Novembre :

7 : Banquet des conscrits

11 : Cérémonie de commémoration

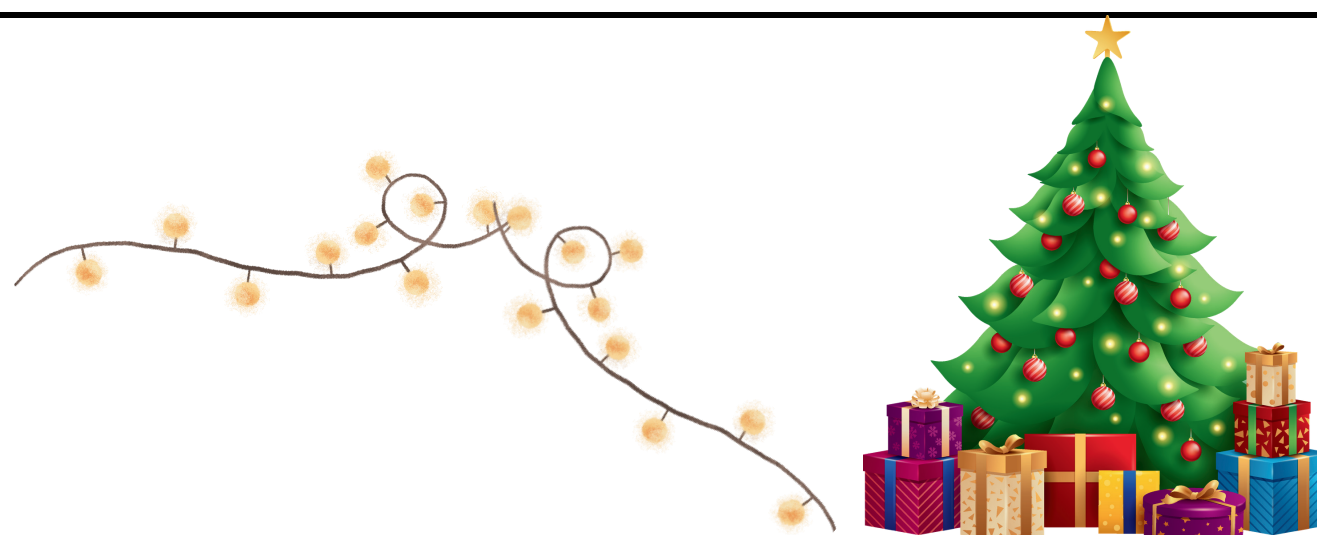
14 : APE, bourse aux jouets



Décembre :

4 : CCAS&Co, illuminations

APE, arbre de Noël





ALERTE SÉCHERESSE



MESSAGE DE LA SAUR ET DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA RÉGION LOUHANNAISE



FACE À UNE BAISSÉ EXCEPTIONNELLE ET INÉDITE
DE LA RESSOURCE EN EAU LIÉE À LA SÉCHERESSE,
**NOUS DEMANDONS À TOUS LES USAGERS DE
RÉDUIRE IMMÉDIATEMENT LEUR CONSOMMATION D'EAU**
ET DE SUPPRIMER TOUS LES USAGES NON INDISPENSABLES.

ADOPTONS LES BONS GESTES



Limité votre
consommation
au strict
nécessaire



Éviter l'arrosage
des jardins,
pelouses
et espaces verts



Ne pas laver
les véhicules
(sauf en station
équipée)



Ne pas remplir
ou remettre à
niveau les piscines



CHAQUE LITRE ÉCONOMISÉ CONTRIBUE À PRÉSERVER LES RÉSERVES
ET À GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TOUS
DANS LES PROCHAINS JOURS ET LES PROCHAINES SEMAINES.



AGISSONS DÈS AUJOURD'HUI POUR ÉVITER UNE AGGRAVATION DE LA SITUATION
ET L'ADOPTION DE RESTRICTIONS PLUS IMPORTANTES.

Merci de votre attention et de votre mobilisation.



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX



Organiser les barbecues
loin de la végétation



Jeter ses mégots **dans un cendrier**
(et non au sol ou par
la fenêtre de sa voiture)



Réaliser ses travaux **loin de la
végétation et prévoir un extincteur**
à portée de main



Stocker les matériaux et produits
inflammables (bois, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

feux-foret.gouv.fr



FRELON ASIATIQUE

SOYONS VIGILANTS !



UN DANGER POUR LES ABEILLES, LA BIODIVERSITÉ... ET NOUS !

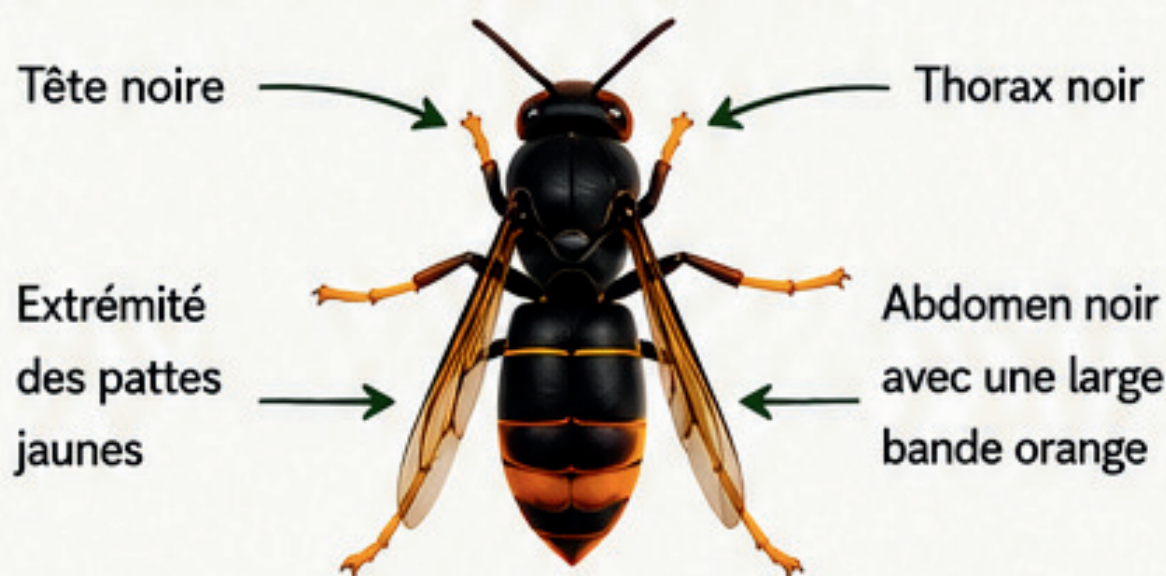
QU'EST-CE QUE LE FRELON ASIATIQUE ?

Originaire d'Asie, le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*) est une **espèce invasive** arrivée en France en 2004.

Il se nourrit principalement d'abeilles, qu'il capture en grand nombre, **affaiblissant les ruchers et menaçant la biodiversité.**



COMMENT LE RECONNAÎTRE ?



FRELON ASIATIQUE



- ✓ Plus petit (2 à 3 cm)
- ✓ Abdomen noir avec une large bande orange
- ✓ Extrémité des pattes jaunes

FRELON EUROPÉEN



- ✓ Plus grand (jusqu'à 4 cm)
- ✓ Abdomen jaune avec des dessins noirs
- ✓ Pattes rousses

⚠ N'INTERVENEZ JAMAIS VOUS-MÊME !



Risque de piqûres multiples, même à distance.



Ne détruisez pas un nid vous-même : danger mortel.



En cas de danger immédiat, appelez le 18 (pompiers).

POURQUOI EST-IL DANGEREUX ?



PRÉDATION DES ABEILLES

Une seule colonie peut consommer des milliers d'abeilles par jour.



IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

Il s'attaque aussi à d'autres insectes pollinisateurs.



RISQUE POUR L'HOMME

Il peut devenir agressif si on s'approche du nid.



📍 OÙ LE TROUVE-T-ON ?

Le frelon asiatique peut construire son nid :



Dans les arbres



Sous les toitures



Dans les abris, hangars ou greniers



Dans les haies épaisses



Plus rarement au sol (terrier, talus, souche, cavité...)

Les nids sont sphériques, avec une entrée latérale, et peuvent atteindre la taille d'un ballon de foot.



📢 QUE FAIRE ?

1



N'APPROCHEZ PAS DU NID

Restez à plus de 10 mètres. Éloignez les enfants et les animaux.

2



PHOTOGRAPHIEZ (SI POSSIBLE)

Prenez une photo du nid ou du frelon, sans vous mettre en danger.

3



SIGNALEZ VOTRE OBSERVATION

Sur le site dédié (gratuit et simple) :

lefrelon.com/saone-et-loire/signaler-frelon-asiatique.html



Le signalement concerne aussi bien un nid qu'un frelon isolé et est gratuit.

4



FAITES INTERVENIR UN PROFESSIONNEL

Seule une entreprise spécialisée peut détruire le nid en toute sécurité.



UNE AIDE FINANCIÈRE PEUT ÊTRE ACCORDÉE

En Bourgogne-Franche-Comté, une aide financière de l'État est ouverte pour les nids détruits à partir du 1^{er} août 2026, sous certaines conditions.

La demande d'indemnisation s'effectue directement auprès de FREDON Bourgogne-Franche-Comté.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

fredon.fr/bourgogne-franche-comte/demande-dindemnisation-frelon



TERRAINS ENTRETENUS, VILLAGE PRÉSERVÉ !



Chaque propriétaire ou occupant est responsable
de l'entretien de son terrain, **toute l'année.**



DÉBROUSSAILLER, TONDRE

Maintenez vos terrains
débroussaillés pour :

- prévenir les incendies
- limiter la prolifération des nuisibles
- préserver la sécurité de tous



**HORAIRES AUTORISÉS
POUR LES TRAVAUX BRUVANTS**
(jardinage, tonte, débroussaillage...)



LUNDI AU VENDREDI

8h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00



SAMEDI

9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00



DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

10h00 - 12h00



ÉLAGUER

Élaguez régulièrement les arbres,
haies et arbustes en bordure
des voies publiques et en limite
de propriété pour garantir
la sécurité et la circulation.



PÉRIODE À ÉVITER

Pour préserver la biodiversité
et ne pas déranger la nidification
des oiseaux, évitez de tailler
les haies et d'élaguer les arbres

**ENTRE LE 16 MARS
ET LE 15 AOÛT**



ENTRETENIR

Un terrain bien entretenu
contribue à la qualité de vie,
à l'embellissement du village
et au respect du voisinage.



**EN CAS DE MANQUEMENT,
DES ÉLAGAGES D'OFFICE
PEUVENT ÊTRE ORDONNÉS PAR LA MAIRIE.**

Les prestations réalisées seront à la charge du propriétaire
conformément à la réglementation en vigueur.



Merci à tous pour votre engagement !

VOTRE ANIMAL, VOUS EN ÊTES RESPONSABLE

Tout animal errant a un propriétaire.
C'est la loi, c'est **votre responsabilité**.



EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE, VOUS AVEZ DES OBLIGATIONS :



IDENTIFIER VOTRE ANIMAL

Chiens et chats doivent être identifiés par puce électronique ou tatouage.



LE SURVEILLER

Vous devez le garder sous votre surveillance et éviter qu'il ne divague.



ASSURER SA SÉCURITÉ

Clôturez votre propriété et prenez toutes les mesures nécessaires pour éviter son évasion.



ASSURER SA SANTÉ

Vaccinations à jour, soins adaptés, nourriture et eau à disposition.



ASSURER SON BIEN-ÊTRE

Un animal n'est pas un objet.
Il a des besoins et mérite du respect.

UN ANIMAL ERRANT PEUT :

- ! ÊTRE ACCIDENTÉ OU TUÉ
- ! PROVOQUER UN ACCIDENT
- ! PROPAGER DES MALADIES
- ! MORDRE
- ! GÉNÉRER DES NUISANCES
(aboiements, déjections, dégradations...)



VOUS ÊTES RESPONSABLE DEVANT LA LOI

En cas de divagation, vous pouvez être tenu responsable des dommages causés par votre animal (accident, morsure, dégradations...).

**Des sanctions et des amendes
peuvent être appliquées.**



AIMER UN ANIMAL,
C'EST EN PRENDRE SOIN
ET EN ASSUMER
LA RESPONSABILITÉ
JUSQU'AU BOUT.

NE L'ABANDONNEZ PAS.



UNE ATTITUDE RESPONSABLE,
C'EST UN ANIMAL PROTÉGÉ
ET UNE COMMUNE APAISÉE.



≡ NUISANCES SONORES ≡



Le bruit fait partie de notre quotidien, mais lorsqu'il devient excessif, répété ou inadapté aux horaires, il peut porter atteinte à la santé, à la tranquillité et à la qualité de vie de chacun.

Soyons attentifs et respectueux de nos voisins, de jour comme de nuit.

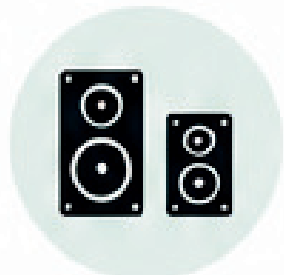
LE TAPAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition, qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage.

Quelques exemples :



Tonte de pelouse, taille de haies, débroussaillage, travaux de bricolage ou de jardinage...



Musique forte, fêtes, instruments de musique, télévision...

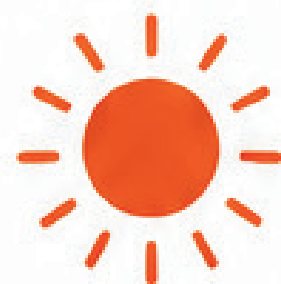


Rassemblements, cris, jeux bruyants, claquements de portes, aboiements répétés...



Le respect des autres commence par de petites attentions au quotidien.

DES HORAIRES À RESPECTER



Bruits autorisés en journée :

Lundi au vendredi

8h00 – 12h00 / 14h00 – 19h00

Samedi

9h00 – 12h00 / 15h00 – 19h00

Dimanche et jours fériés

10h00 – 12h00



Tapage nocturne strictement interdit :

De 22h00 à 7h00

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, troubler la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.



DES CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions :

- Amende forfaitaire de 68 € (contravention de 3^{ème} classe)
- Jusqu'à 450 € en cas de tapage nocturne (contravention de 3^{ème} classe)
- Et des poursuites en cas de troubles répétés ou importants

Le calme est l'affaire de tous !



ANTICIPEZ

Prévenez vos voisins en cas de travaux ou de réception.



ADAPTEZ

Choisissez les moments les plus appropriés pour vos activités bruyantes.



MODÉREZ

Baissez le volume de vos appareils et respectez les autres.



SURVEILLEZ

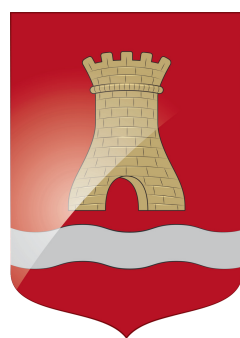
Veillez à ce que vos animaux ne soient pas une source de nuisances.



DIALOGUEZ

En cas de gêne, privilégiez le dialogue avec bienveillance.

Services municipaux



Secrétariat de Mairie :

Tél. : 03.85.40.13.54

Email : mairie@commune-loisy.fr

Site internet : <https://www.intramuros.org/loisy71>



Changement des jours d'ouverture pendant la période estivale du lundi 27 juillet au lundi 17 août inclus :

Jeudi : 9h00 à 12h00

vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Reprise du service aux jours d'ouverture habituels à partir du mardi 18 août :

Lundi-Mardi : 9h00 à 12h00

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00

Permanences des élus le 1er samedi du mois sur rendez-vous



Tél. : 03.85.27.04.37

L'agence postale est tenue par Virginie DELLEMME aux horaires suivants :

Mardi, mercredi & jeudi 9h00 à 11h50

Vendredi 14h00 à 17h50

Les semaines impaires le samedi de 8h00 à 11h50

Fermeture estivale du service :

7 au 22 août inclus.

Les services de proximité



Tel : 03 85 32 36 98

Mail : info.cuisery@fede71.admr.org



Z.I. des Marosses 35, rue de la Quemine-71500 BRANGES

Tel : 03 85 76 09 40

Accueil / Redevance : redevance@sivom-louhannais.fr

Comptabilité : compta@sivom-louhannais.fr

Service Communication : communication@sivom-louhannais.fr

Service assainissement : assainissement@sivom-louhannais.fr

Horaires d'ouverture des bureaux SIVOM : Lundi au jeudi: 08h00-12h00 et 13h30-17h00.

Vendredi 8h00-12h00 et 13h30-16h00.

Déchetteries:

Un justificatif de domicile peut vous être demandé afin de vous autoriser l'accès au service.

Déchets acceptés



BOIS



**DÉCHET
VERT**



GRAVAT



FERRAILLE



**ELECTRIQUE,
ELECTRONIQUE**



TEXTILE



**NON
RECYCLABLE**



**PLACO
PLÂTRE**



MOBILIER



CARTON



PLASTIQUE



DÉCHET DANGEREUX



DÉCHET CHIMIQUE

Horaires déchetterie Cuisery

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS



**MARDI, JEUDI
ET SAMEDI**



**MERCREDI ET
VENDREDI**

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE



**MARDI, JEUDI
ET SAMEDI**



**MERCREDI ET
VENDREDI**

**CHANGEMENT
HORAIRES D'ÉTÉ**

déchèterie de
CUISERY
DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		
MARDI	6H-13H	
MERCREDI	6H-13H	
JEUDI	6H-13H	
VENREDI	6H-13H	
SAMEDI	6H-13H	

Pour la sécurité et le confort des usagers et des agents de déchèterie,
le SIVOM met en place des horaires d'été.
Pour tout renseignement : decheterie@sivom-louhannais.fr / 06 32 22 69 43



<https://www.terresdebresse.fr/>

Rue de Wachenheim, 71290 Cuisery

Tel : 03 85 32 30 07

Mail : comcom@terresdebresse.fr

Du lundi au jeudi : 08h30-12h00, 13h30-17h00

Vendredi : 08h30-12h00, 13h30-16h00

Services Enfance Jeunesse Cuisery :

Multi Accueil : Mme Stéphanie DOUDET - 03 85 40 19 76

Centre de Loisirs : Mme Christine DORIDOT - 03 85 40 18 54

Relais Assistants Maternelles : Mme Geneviève PAPIN - 06 31 98 13 09



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Horaires & permanences

CUISERY

Place de l'Arquebuse

03 73 55 15 68

Lundi : 13h15-17h00

Mardi : 8h45-12h30 et 13h15-17h00

Mercredi : 13h15-17h00

Jeudi : 8h45-12h30 et 13h15-17h00

Vendredi : 8h45-12h00

OUROUX-sur-SAÔNE

1 place de l'Église

03 85 96 79 30

Lundi : 8h45-12h15

Mercredi : 8h45-12h15

Vendredi : 8h45-12h15

RANCY

780 Route de Louhans

03 85 75 81 48

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Mercredi : 8h30-12h30

Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00

Numéros utiles

Pompiers	18
Samu	15
Gendarmerie	17
Appel d'urgence européen.....	112
Urgence sourds et malentendants (sms).....	114
Pharmacie de garde (num. surtaxé).....	32 37
Centre antipoison Lyon.....	04 72 11 69 11
Centre grands brûlés Lyon.....	04 72 11 75 98
Drogues info service.....	0 800 23 13 13
Alcool info service.....	09 80 98 09 30
SOS Enfant en danger.....	119
Violences intrafamiliales.....	39 19
Jeune victime de harcèlement.....	30 18
Prévention du suicide.....	31 14
Urgence GAZ.....	0 800 47 33 33
EDF dépannage 24h/24.....	09 72 67 50 71
SAUR dépannage 24h/24.....	03 60 56 40 48
Serveur vocal Préfecture.....	34 00
Gendarmerie Cuisery.....	03 85 27 05 40
Info escroquerie.....	0 805 805 817
Opposition chèques volés.....	0 892 683 208
Carte bleue perte ou vol (num. surtaxé).....	0 892 705 705
SPA Châtenoy-le-Royal.....	03 85 87 90 01

